Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021





ID: 084-258400654-20211214-DLC39_2021-DE

ANNEXE 9



COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2021

Débat d'orientation budgétaire 2022 Rapport sur les orientations budgétaires

Rapport annexé à la délibération n°39 du 14 décembre 2021



Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021



ID: 084-258400654-20211214-DLC39_2021-DE

Préambule

Les dispositions relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) sont issues du code général des collectivités territoriales et plus particulièrement de ses articles L.2312-1 et L.5711-1.

Le D.O.B. constitue la première étape de la procédure budgétaire et conditionne le vote du budget primitif. Ce débat, acté par une délibération spécifique, a un double objectif : pour l'exécutif, présenter à l'assemblée délibérante les grandes orientations budgétaires pour l'année à venir ; pour l'assemblée délibérante, disposer des informations permettant de débattre sur les orientations budgétaires présentées.

Le vote du budget devra intervenir dans les deux mois suivant ce débat.

Pour mémoire, depuis le budget 2018, et par effet de l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public du 25 février 2008 qui a mis fin au dispositif de transfert du droit à déduction de la TVA acquittée par la collectivité sur les investissements mis à disposition du délégataire, le Syndicat est assujetti au régime de droit commun de récupération de la TVA.

Les prévisions budgétaires sont donc inscrites en montants hors taxes.





I – Présentation de la collectivité

Le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux est un établissement public de coopération intercommunale chargé d'un service public industriel et commercial : la production, le transport et la distribution d'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes.

Jusqu'en 2007, il ne regroupait que des communes.

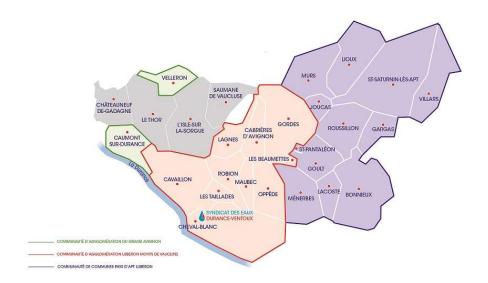
La communauté d'agglomération du Grand Avignon ayant adhéré au 1 er juin 2007, pour les communes de Caumont-sur-Durance et Velleron, la collectivité s'est transformée en syndicat mixte fermé.

Au 1er janvier 2010, la Communauté de communes du Pays d'Apt ayant pris la compétence eau potable, elle est également devenue adhérente par le biais de la représentation-substitution pour trois de ses communes (Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars) déjà présentes. Avec l'évolution de la carte de l'intercommunalité au 1er janvier 2014, elle représente désormais 12 communes, toutes alimentées par le Syndicat depuis de nombreuses années.

Le périmètre du syndicat a été étendu au 1er janvier 2014, avec l'adhésion de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne.

Enfin, au 1^{er} janvier 2020, Luberon Monts de Vaucluse Agglomération a pris la compétence eau potable et adhère depuis cette date en représentation-substitution de 10 communes.

Depuis son origine, le syndicat a confié la gestion du service à une entreprise privée, appelée délégataire ou exploitant. La convention de délégation de service public a été renouvelée en 2018 pour une période de 10 ans à compter du 26 février 2018 et l'exploitation du réseau confiée à SUEZ.







II - Orientations budgétaires 2022

Pour mémoire, les équilibres budgétaires des exercices antérieurs s'établissent comme suit :

	2019	2020	2021
Fonctionnement	5 619 K€	5 899 K€	5 903 K€
Investissement	13 239 K€	11 577 K€	11 711 K€
Total	18 859 K €	17 477 K€	17 614 K€

I - Section de fonctionnement

1.1 Les recettes seront constituées par :

➤ A plus de 90%, les **produits de la vente d'eau** : les hypothèses de recettes seront évaluées au regard des résultats des exercices précédents et des tarifs de la part syndical à hauteur de 5 200 000 €.

Concernant le prix de l'eau au 1er janvier 2022, compte-tenu:

- de l'augmentation des prix appliquée au 1^{er} juillet 2021 découlant de la passation de l'avenant n°1 au contrat de concession (augmentation de 2,24% pour la part syndicale et de 1,92% pour la part délégataire),
- et de l'augmentation prévisionnelle de la part délégataire au 1^{er} janvier 2022 par application de la formule de révision contractuelle (augmentation prévisionnelle de 3,24 %),

il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de la part syndicale au 1er janvier 2022.

Les tarifs resteraient donc fixés comme suit :

Abonnement annuel: 21,27 € HT

Consommation de 0 à 60 m³/semestre : 0,4101 € HT le m³

Consommation au-delà de 60 m³/semestre : 0,8201 € HT le m³

- > Les participations des tiers aux travaux (offres de concours, branchements neufs dans le cadre des travaux de renouvellement ou d'extension; conventions de participation financière conclues avec des collectivités) à hauteur de 240 000 €.
- ➤ Les **produits de gestion courante** (loyers, redevances d'ODP, remboursement taxes foncières des locataires, participation des agents aux tickets restaurant) : 30 000 €.





1.2 Les dépenses seront constituées par :

Les **charges à caractère général** habituellement maîtrisées à un niveau oscillant entre 250 000 et 300 000 € seront augmentées de 100 000 € en 2022.

En effet, il sera proposé d'ouvrir des crédits pour le lancement de deux études structurantes :

• <u>la mise à jour du schéma directeur</u>: le schéma constitue un document indispensable à la définition des investissements pluriannuels à réaliser afin d'assurer un service de qualité en fonction de l'évolution du territoire à court, moyen et long termes.

Le schéma en cours a été approuvé en octobre 2014.

Il sera proposé de s'atteler dès 2022 à sa mise à jour. Celle-ci débutera par une phase d'état des lieux et de définition de l'équilibre besoins/ressources futurs. Une seconde phase portera, à partir du diagnostic, sur la définition des solutions techniques envisageables et présentera des propositions d'aménagements du réseau.

Les crédits ouverts permettront le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage qui sera choisie à l'issue d'une procédure de marché public.

• <u>l'élaboration du schéma de distribution d'eau potable</u>: prévu par l'article L.2224-7-1 du CGCT, le schéma de distribution d'eau potable, a pour objet de fixer les zones desservies et non desservies par le réseau de distribution.

C'est un outil de gestion du réseau à moyen et long terme car il permet de programmer la desserte en eau en déterminant le champ des zones dans lesquelles une obligation de desserte s'appliquera.

Il s'élabore principalement sur la base des documents d'urbanisme communaux. Sa rédaction nécessitera donc une importante phase de concertation avec les 28 communes du territoire.

Les crédits ouverts permettront le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage qui sera choisie à l'issue d'une procédure de marché public.

Ces deux études seront éligibles aux subventions de l'Agence de l'eau à hauteur de 50%.

Il sera également proposé d'inscrire des crédits nouveaux pour des actions de communication.

Les charges de personnel à hauteur de 550 000€ en tenant compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et sous réserve des mesures prises par le Gouvernement concernant le dispositif Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) et le gel du point d'indice.

Pour rappel, au 1er décembre 2021, la structure est composée de 9 agents.





Le Syndicat a institué depuis le 1^{er} septembre 2017 le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux agents de la filière administrative. Les textes étant désormais parus pour la filière technique, celle-ci sera également concernée à partir du 1^{er} janvier 2022.

- Les **autres charges de gestion courante** qui correspondent aux indemnités des élus et à la rémunération à la performance de l'exploitant (250 000 €).
- Les charges exceptionnelles (450 000 € HT), constituées principalement par les divers dispositifs de dégrèvements [Warsmann, écrêtements professionnels, remises gracieuses, avoir technique, charte de solidarité] et la participation au compte de renouvellement des branchements si l'exploitant dépasse le plafond contractuel du nombre de renouvellement.

II - Section d'investissement

En matière d'investissement, la programmation s'inscrira dans le cadre du Schéma Directeur, dont la mise à jour a été adoptée par le comité syndical en octobre 2014, et devra permettre de poursuivre l'objectif d'amélioration du service et de la performance du réseau.

Le budget 2022 s'attachera à :

- compléter le financement des opérations engagées mais non soldés en 2021 et des marchés à bons de commande en cours de validité;
- inscrire tout ou partie des crédits pour de nouveaux programmes.

L'ensemble de ces programmes sera inscrit pour une enveloppe budgétaire proche des exercices antérieurs à hauteur de 8 000 000 € à 9 000 000 € HT.

Légende:

Canalisations:



Station de production :



Station de reprise :



Réservoir:



Accessoires hydrauliques:



Bâtiment hors exploitation:







A. LES PROGRAMMES DE RENOUVELLEMENT / RENFORCEMENT DE CANALISATIONS

1) P225 – Programme de renouvellement 2019-2020

Ce programme a été établi sur la base de la programmation pluriannuelle quinquennale 2017-2021.

Ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'œuvre privée. Les bureaux d'études, ARTELIA et TRAMOY ont été désignés. Les 6 lots de travaux ont été attribués début 2020.

Sur les 19 opérations, 13 sont terminées, 4 sont en cours et les 2 dernières devraient être démarrées en début d'année.

La procédure pour le 7ème et dernier lot sera lancée fin 2021 pour une réalisation des travaux en 2022. Ces travaux concernent le centre-ville de la commune du Thor. Le Syndicat souhaite y renforcer son réseau de distribution. Pour ce faire une nouvelle canalisation en fonte DN250 a été posée en centre-ville de part et d'autre de la Sorgue. Afin de relier les deux tronçons en attente, un dernier tronçon doit être posé au moyen d'un forage dirigé sous la Sorgue.

Les crédits nécessaires à la réalisation des derniers travaux seront maintenus.

2) P231 – Cavaillon – Renforcement ZAC des Hauts Banquets

L'aménagement de la zone d'activités des Hauts Banquets par la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse nécessite un renforcement du réseau d'alimentation. Une canalisation Ø 250 mm a été mise en place sur 1 km.

Cet équipement va permettre également d'assurer l'alimentation de la seconde zone d'activité quartier « bout de vignes » dont l'aménagement est envisagé à moyen terme.

Ce renforcement est co-financé par l'aménageur de la ZAC et par la communauté d'agglomération Lubéron Mont de Vaucluse.

Les travaux sont réalisés à 95%. Le résiduel consiste à créer l'amorce pour alimenter la partie Ouest de la ZAC. Elle est conditionnée à l'implantation de l'agrandissement du rond-point par le département.

Les crédits nécessaires à la poursuite des travaux seront inscrits.

3) P236 – Programme de renouvellement 2020-2021

Ce programme a été établi sur la base de la programmation pluriannuelle quinquennale en concertation avec notre exploitant Suez, sur les bases du dispositif ANTICIPER.

La maitrise d'œuvre a été attribuée au cabinet Tramoy qui rendra les avants projets pour la fin 2021.

Les travaux devraient démarrer au début du printemps 2022 sur les communes de Cavaillon, Gordes, Oppède et Les Taillades.

Les crédits nécessaires à l'engagement des travaux seront inscrits.





4) P237 – Bas service – Renouvellement du feeder route du Moulin de Losque et Pierre Grand / Min à Cavaillon et Chemin du Pont à Cheval-Blanc

La distribution d'eau potable de Cheval-Blanc se fait via le service de Cavaillon. Une des canalisations majeures de diamètre 450 mm se situe sur la route du Moulin de Losque. Elle a montré plusieurs ruptures au cours des dernières années. Datant de 1950, il est nécessaire de programmer son renouvellement.

Des études de simulations ont été engagées. Si la distribution peut se faire par une canalisation de diamètre très inférieure, il est opportun de conserver une marge de secours afin de réalimenter le haut service par le champ captant du Grenouillet de Cavaillon.

Les dernières simulations sont en cours et une simulation réelle va être testée sur la pompe P4 afin de s'assurer que la pression d'aspiration permet le renouvellement avec un diamètre plus petit.

Les crédits nécessaires seront inscrits.

5) P241 - Programme de renouvellement - renforcement 2022-2023

Le programme quinquennal 2017-2021 verra ses derniers travaux courant 2022.

Le Syndicat et Suez élabore actuellement le prochain programme 2022-2027. Les communes impactées seront associées afin de définir les périodes possibles de travaux.

Le programme sera découpé en 2 phases de 2 ans et 3 ans.

L'année 2022 devrait voir les premières études et les marchés de travaux associés.

Les crédits nécessaires seront inscrits.

6) P229 – Travaux de renouvellement imprévus

Comme pour l'opération précédente, un marché à commande d'une année renouvelable deux fois a été conclu en Juillet 2019. Il arrive à terme en juillet 2022.

L'entreprise BRIES T.P. en est titulaire.

Ce marché permet la réalisation de travaux imprévus souvent consécutifs à une bonne coordination avec les autres maîtres d'ouvrage (communes, intercommunalités, département, ...).

Les crédits nécessaires seront inscrits pour financer les commandes du premier semestre 2022.

7) P240 – Travaux d'extension et de renouvellement imprévus

Les deux marchés d'extension et de renouvellement précités arrivent à leur terme en juillet 2022.

Il est donc nécessaire de relancer un marché de travaux imprévus en début d'année.

Les crédits correspondants seront ouverts pour le second semestre 2022.





B. LES EXTENSIONS DE RESEAU



1) P228 – Travaux d'extension imprévus

Ce marché à commande d'une année renouvelable deux fois a été conclu en juillet 2019 avec l'entreprise BRIES. Il arrive à terme en juillet 2022.

Ce marché permet la réalisation de travaux imprévus inhérents aux offres de concours faites par les particuliers et aux extensions de réseau rendus nécessaires par l'octroi d'autorisation de construire en zone urbanisée dépourvue de canalisations d'eau potable.

Les crédits nécessaires seront inscrits pour financer les commandes du premier semestre 2022.

A partir du second trimestre 2022, les extensions imprévues seront commandées sur le programme mixte extension/renouvellement P240.

C. LES TRAVAUX STRUCTURANTS

1) P204 – Saint-Saturnin-Lès-Apt - Secteur Montagne – Construction du réservoir de Brégavon

La construction du réservoir dit de Brégavon de 150 m³ est programmée au nord de Saint-Saturnin-lès-Apt à la limite avec Sault. Il sécurisera l'alimentation de ce secteur alimenté depuis Sault, mais qui connait des coupures en période estivale.

Cette réalisation est compatible avec le projet mené par le syndicat de SAULT (SIAEPA) qui envisage une alimentation de son périmètre depuis le réseau du Syndicat Durance-Ventoux.

A ce jour, la promesse de vente est signée et le permis de construire est déposé et en cours d'instruction.

Les travaux, comprenant la construction du réservoir proprement dit et les travaux de maillage du réseau, sont planifiés pour le début du printemps avec un objectif de mise en service pour le début de l'été.

Les crédits nécessaires à la construction seront portés au budget 2022.

2) P224 – Réduction de la pression de distribution



Cette réduction de pression a pour objectif de limiter les volumes de fuites et de réduire significativement le nombre de casses. En première approche, Suez a estimé l'économie à 500 000 m3/an, soit un gain de 6% de rendement.

La phase I (Cheval Blanc / Cavaillon Sud) a été réalisée. Les résultats sont en moyenne conformes aux prévisions à savoir une baisse de 17% de la pression dans nos réseaux.





Néanmoins, la seconde tranche a été mise en sursis afin de mesurer l'impact sur les points d'eau incendie (PEI) existants. Il s'agira de vérifier que la réduction de pression n'impacte pas un nombre significatif de PEI en les rendant non conformes.

Parallèlement, le dossier technique relatif au second secteur, L'Isle sur la Sorgue – Le Thor va être étudié de manière identique. Les premiers résultats théoriques sur le Thor ne montrent pas de dégradation importante. Il est donc envisagé de poursuivre les dernières études, de les présenter aux collectivités concernées et de lancer des travaux sur 2022.

Les crédits nécessaires seront reconduits.

3) P230 – Renforcement et sécurisation Bas service-secteur Isle Ouest



Le réservoir de Chinchon, qui dessert L'Isle-sur-la-Sorgue, est principalement alimenté par une canalisation Ø 400 mm. En cas de rupture, un secours est possible depuis le haut service par la mise en service du by-pass de Saumane.

L'objet du projet est d'améliorer le débit de transit dans les conditions normales d'exploitation tout en conservant la possibilité du secours depuis le by-pass de Saumane.

Le marché de travaux a été notifié en octobre 2021. Les travaux démarreront en décembre 2021 pour une durée maximale de 7 mois.

Les crédits seront ajustés au niveau des montants des marchés de travaux.

4) P232 – Saint-Saturnin-Lès-Apt – Création du service des moulins







Le schéma directeur prévoit la création d'un service permettant l'amélioration de la distribution en partie Ouest de la commune de Saint-Saturnin-Lès-Apt. Ce service comprend une station de reprise, un réservoir et 2 175 mètres de canalisations.

La commune a donné son accord pour céder le terrain nécessaire à la construction de la station. Les études préalables (détachement, topographie, géotechnique, et permis de construire) ont été engagées en 2021.

L'implantation initial du réservoir n'a pas pu aboutir. Une solution alternative a été validée techniquement puis foncièrement par la commune de Saint Saturnin les Apt.

Les crédits ont été ouverts en 2020. Il est proposé leur augmentation progressive pour réaliser les études et finaliser les acquisitions et actes fonciers.

Cette opération s'inscrit également dans le projet d'alimentation du territoire du SIAEPA de Sault. L'impact principal de ce projet sur celui de la collectivité concerne uniquement la capacité de pompage de la station et le diamètre des canalisations.

5) P233 - Bas service – Velleron construction d'un réservoir



Le schéma directeur prévoit la création d'un réservoir d'équilibre sur la commune de Velleron d'une capacité de 1000 m³ – Cote trop-plein 95,0 m.

Sa réalisation, initialement prévue en 2027, peut être anticipée. D'une part, eu égard au délai nécessaire à l'obtention des autorisations et d'autre part au développement exponentiel des opérations d'urbanisme sur cette commune.





Le site foncier a été identifié et les prises de contact avec les propriétaires et la mairie sont favorables à la poursuite du projet.

Les crédits ont été ouverts en 2020. Il est proposé leur augmentation progressive pour réaliser les études, finaliser les acquisitions foncières et démarrer les travaux.

D. L'ENTRETIEN ET LA REHABILITATION DES OUVRAGES

1) P219 – Aménagement paysager de la station de Cheval-Blanc



L'ensemble des réseaux étant remis à neuf sur le périmètre de la station, il est proposé de réaliser un aménagement paysager pour remettre en valeur cette station historique.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études ELLIPSE. Un Avant-Projet Définitif a été rendu en avril 2019. L'estimatif s'élevait à plus de 220 000 € HT dont 140 000 € HT de voirie. Le projet doit être corrigé pour atteindre une enveloppe acceptable.

Sur 2021, nous proposons de budgéter des travaux non impactant sur le reste du projet, à savoir : les opérations d'espaces verts, l'alimentation électrique et le portail coulissant à l'entrée, la clôture et la haie des bureaux du Syndicat.

Les crédits nécessaires seront reconduits.

2) P221 - Travaux « Hangar Blanc »



Le Syndicat a acquis la propriété « Blanc » en 2019. Implantée dans le périmètre de protection du champ captant des Iscles, sa destination est fortement conditionnée à des activités non polluantes.

L'objectif recherché est de le louer à l'exploitant actuel qui doit se positionner avant d'engager des frais d'étude.

Une étude de programmation permettra de définir la cible financière des travaux en fonction des attentes de l'exploitant, de la comparer aux prix du marché et d'estimer le retour sur investissement. A la suite de quoi, une mission d'architecte pourrait être engagée pour rédiger le permis, le cahier des charges et suivre les travaux.

Les crédits nécessaires à la réalisation des études seront inscrits.

3) P242 – Rénovation de la chambre des vannes du by-passe de Saumane



Les travaux du programme P230 vont permettre de sécuriser la partie de l'Isle Ouest.

Il est à noter que cette sécurisation passe par le by-pass de Saumane, stratégique dans la sécurisation du réseau. Or ce dernier est composé d'un tronçon de canalisation fonte grise de diamètre 150 mm qu'il y a lieu de dilater pour avoir une compatibilité totale. Cette opération permettra de rénover l'ensemble des organes qui montrent des signes d'obsolescence.

Les crédits nécessaires seront inscrits.





4) P243 – Programme de remplacement des sondes à insertion par des débitmètres électromagnétiques

Le réseau du Syndicat est sectorisé dans le cadre de son objectif global de réduction de pertes d'eau.

La mise en place des premiers points de mesure a débuté en 2008. Aujourd'hui, certains points équipés de la technologie sonde à insertion montrent leurs limites. Il sera proposé de remplacer ces sondes par des équipements plus fiables mais plus onéreux et plus encombrants.

Une étude menée par le Syndicat permettra de définir avec l'exploitant l'opportunité de mettre en place ces nouveaux équipements.

Il est néanmoins proposé d'inscrire une première tranche de crédits dès 2022.

E. TRAVAUX DIVERS











Des lignes budgétaires seront ouvertes pour permettre la réalisation de travaux de faible importance et de nature différente. Relatif aux installations, équipements, outillages techniques ou bâtiments, ils peuvent concerner le réseau, les stations ou les réservoirs.

F. LES SUBVENTIONS

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau pour des opérations éligibles au 11° programme 2019-2024 « Sauvons l'eau ».

Dans son 11° programme, pour ce qui concerne l'eau potable, l'Agence de l'eau a identifié comme prioritaires les communes classées en Zone de Revitalisation Rurale.

Pour notre Syndicat cela correspond au périmètre des communes de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) : Bonnieux • Gargas • Goult • Joucas • Lacoste • Lioux • Ménerbes • Murs • Roussillon • Saint-Pantaléon • Saint-Saturnin-lès-Apt • Villars.

Des subventions pourront donc être demandées pour le futur programme de renouvellement - renforcement 2022-2023 (P241) et pour les chantiers se déroulant sur les communes précitées.

A ce jour, au titre de la convention de partenariat signée en 2019 avec l'Agence de l'Eau et la CCPAL pour les travaux situés en Zone de Revitalisation Rurale, le Syndicat a pu obtenir des subventions d'un montant total de 575 181 € pour 5 chantiers.

L'appel à projets Rebond est à présent clos. Dans le contexte de crise sanitaire que nous avons connu l'Agence de l'Eau avait décidé d'assouplir les conditions d'attribution des aides financières en ouvrant un appel à projets appelé « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 » afin d'accélérer le redémarrage des projets favorables au bon état des eaux et de soutenir la reprise de l'investissement dans le domaine de l'eau.





Des travaux de renouvellement de réseau en dehors des zones de revitalisation rurale et en dehors des secteurs déficitaires en eau ou en équilibre fragile avaient été à nouveau éligibles à l'attribution de subventions. L'Agence de l'Eau privilégiant les projets dont la conception était aboutie et qui étaient prêts à entrer en phase opérationnelle.

A ce titre le Syndicat a déposé deux dossiers en 2021 qui ont été acceptés :

Opération	Montant € HT	Subvention 50 %
Renouvellement du réseau AEP sis chemin du Mitan à Cavaillon	598 885 €	299 442€
Renouvellement de réseau AEP sis sur les communes de Cavaillon, Le Thor, Les Beaumettes et Velleron	1 086 498 €	543 249 €

II – Structure et gestion de la dette

L'encours de la dette en 2022 sera de 759 128,72 € et l'annuité de 230 822,35 €.

L'emprunt de 3 000 000 €, contracté auprès du Crédit Agricole en 2013, a été renégocié en 2019 avec le remboursement anticipé d'1 million € et un passage en taux fixe (0,49%) sur 5 ans pour un capital restant dû d'1 million €.

Depuis février 2020, trois emprunts restent en cours auprès du Crédit Agricole :

Désignation	Date d'obtention	Capital emprunté	Durée	Taux
Réaménagement emprunt CACIB	23/07/2019	1 000 000,00 €	5 ans	0,49 %
Interconnexion réseau SEDV/CHATEAUNEUF DE GADAGNE	01/01/2012	281 193,64€	18 ans	4,89 %
Travaux EP Européenne d'embouteillage CHATEAUNEUF DE GADAGNE	01/01/2013	47 588,91 €	14 ans	4,47 %

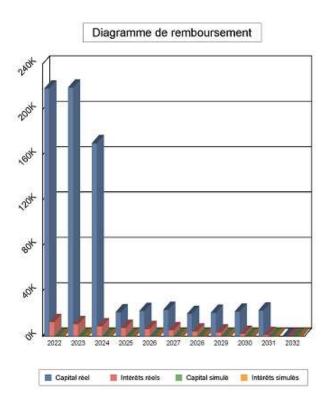
Il ne devrait pas être fait recours à l'emprunt en 2022. La capacité théorique de désendettement sera maintenue à un an.

L'endettement pluriannuel s'établit comme suit :





Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2022	230 822,35 €	12 453,13 €	218 369,22 €	759 128,72 €
2023	229 842,35 €	10 589,90 €	219 252,45 €	540 759,50 €
2024	178 862,35 €	8 684,14 €	170 178,21 €	321 507,05 €
2025	28 494,85 €	7 346,30 €	21 148,55 €	151 328,84 €
2026	28 494,85 €	6 329,25 €	22 165,60 €	130 180,29 €
2027	28 494,85 €	5 263,25 €	23 231,60 €	108 014,69 €
2028	23 848,76 €	4 145,89 €	19 702,87 €	84 783,09 €
2029	23 848,76 €	3 182,42 €	20 666,34 €	65 080,22 €
2030	23 848,76 €	2 171,83 €	21 676,93 €	44 413,88 €
2031	23 848,76 €	1 111,81 €	22 736,95 €	22 736,95 €
2032	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€







Département de **VAUCLUSE**

SYNDICAT des EAUX DURANCE-VENTOUX

Siège: 29, Chemin du Pont - Les Iscles - CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

COMITE SYNDICAL

Nombre de membres en exercice: 28

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de membres présents : 18

L'an deux mil vingt et un et le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET, Président.

Ont pris part à la délibération: 19

Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0

Date de la convocation 08/12/2021

08/12/2021

Date d'affichage

Objet de la délibération n° 39-2021

Présents

PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), C. ARAGONES, F. BOREL, R. FERRARI suppléant de R. KITAEFF, P. GUILLOT et C. SILVESTRE (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), P. BOUYGES, G. CHABAUD, P. DEVAUX, F. FARGE, M. JEAN, B. MAZOYER, L. MILLE, M-M. PAQUIN et C. RUFFINATTO (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), J-P VILMER (CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Absents excusés

J-L LUSTENBERGER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), D. CRESP, Y. POBES, P. SINTES et P. STROPPIANA LUBERON MONTS (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAUCLUSE), M. BORDE, J-B CORNAND et J. DAUMAS (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), P. MORELLO (SAUMANE-DE-VAUCLUSE)

Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Pouvoir

C. ROYER à G. DAUDET

M. Franck PESCHIER a été nommé secrétaire de séance

Délibération nº 15

LE COMITE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L.5711-1;

VU le rapport sur les orientations budgétaires ci-annexé;

Après avoir débattu des propositions faites par le Président,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois effan susdits.

Certifie conforme au registre du

Le Président, Gérard DAUDET

239-2021



SYNDICAT DES EAUX

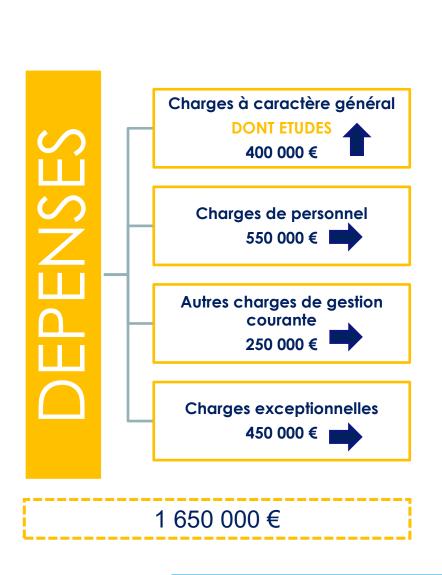
Comité Syndical 14 décembre 2021

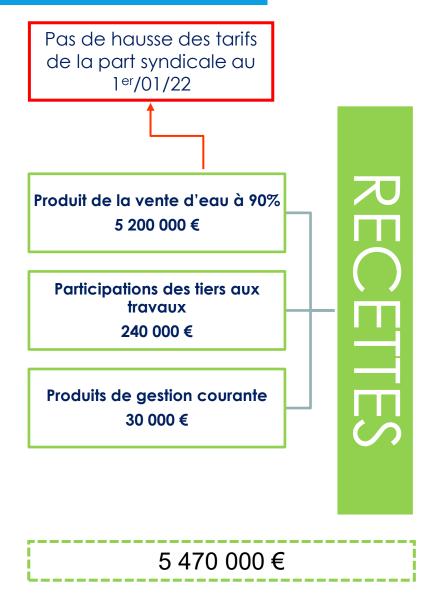




DOB 2022 - Fonctionnement

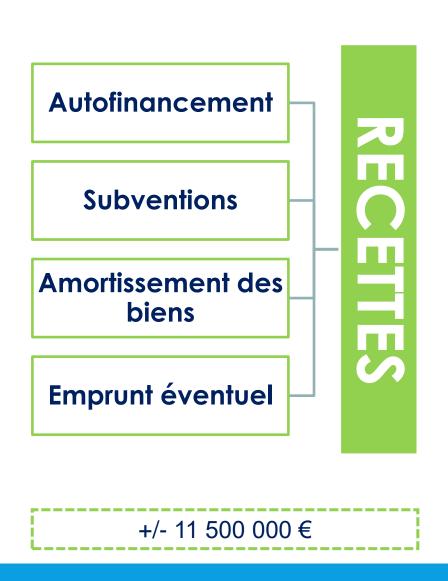








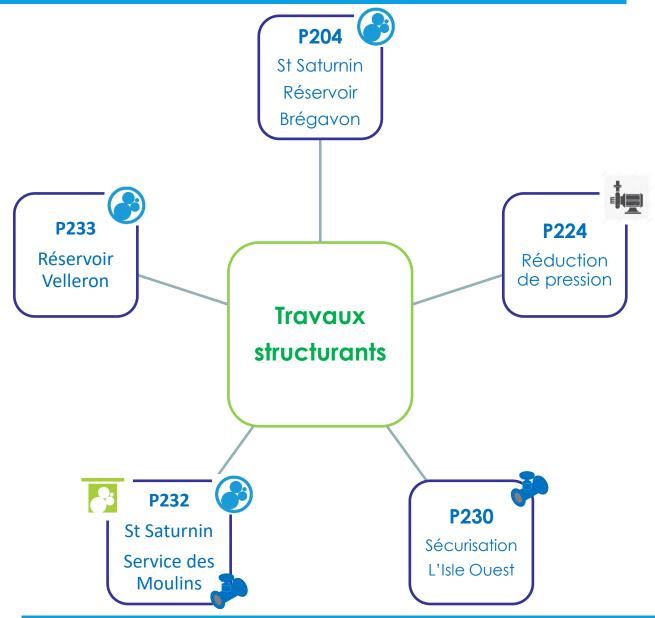




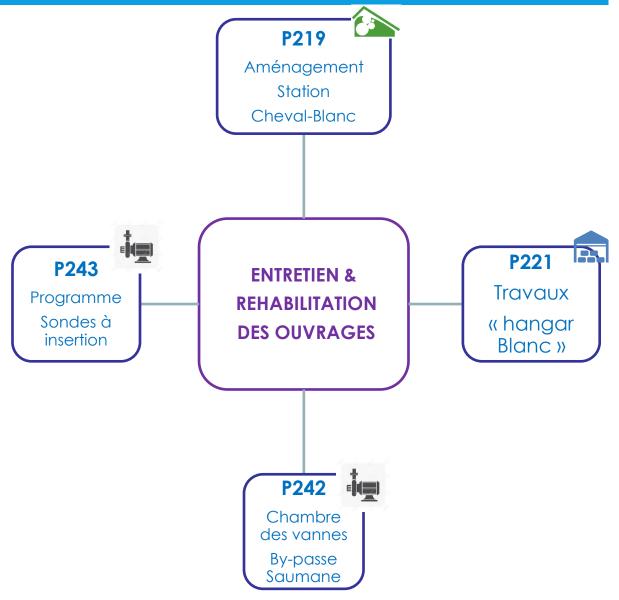














Extensions



P229

Extensions imprévues 2021-2022

P240

Extensions imprévues 2022-2023





STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Désignation	Date d'obtention	Capital emprunté	Durée	Taux
Réaménagement emprunt CACIB	23/07/2019	1 000 000,00 €	5 ans	0,49 %
Interconnexion réseau SEDV/CHATEAUNEUF DE GADAGNE	01/01/2012	281 193,64 €	18 ans	4,89 %
Travaux EP Européenne d'embouteillage CHATEAUNEUF DE GADAGNE	01/01/2013	47 588,91 €	14 ans	4,47 %

Taux moyen: 1,46 %

Encours de la dette : 759 128,72 €

Annuité: 230 822,35 €

7 € / habitant – 14 € / abonné

